



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/2000/3
7 décembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
(Soixante-deuxième session, 15-17 février 2000,
point 22 de l'ordre du jour)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL 2000-2004

Note du secrétariat

I. Activités au titre du programme

1. Le projet de programme de travail contenu dans le présent document a été établi par le secrétariat sur la base des décisions prises par le Comité des transports intérieurs à sa soixante et unième session ainsi que par ses organes subsidiaires au cours de l'année 1999.

2. Afin de faciliter la comparaison entre la partie descriptive du projet de programme ci-joint et le texte adopté par le Comité à sa soixante et unième session (ECE/TRANS/128/Add.1), le secrétariat a indiqué en caractères gras les éléments de projet supplémentaires ou les éléments remplaçant un texte précédent, tandis que les passages qu'il est proposé de supprimer ont été placés entre crochets.

II. Allocation des ressources

3. En examinant son programme de travail, le Comité voudra peut-être tenir compte des rapports des quarante-huitième, cinquantième et cinquante et unième sessions de la Commission économique pour l'Europe (E/1993/37-E/ECE/1284, E/1995/36-E/ECE/1324 et E/1996/34-E/ECE/1344) et pourra accorder une attention particulière aux décisions suivantes qui ont été adoptées par la Commission (chap. IV des rapports) : E (48), I (48), D (50), H (50) et G (51).

4. Conformément aux décisions E (48) et I (48), le Comité a été informé, à sa soixante et unième session, des ressources du secrétariat pour la période biennale 1999-2000 (TRANS/1999/3).

5. En 1999, tous les postes vacants d'administrateur ont été soit pourvus soit en bonne voie de l'être. Le poste P-4 vacant dans le secteur de la sécurité routière et des transports routiers a été pourvu. Le titulaire actuel devant prendre sa retraite en l'an 2000, l'avis de vacance de poste correspondant devait être publié avant la fin du mois de novembre 1999. Les deux postes P-2 vacants dans le secteur du Transport des marchandises dangereuses et des cargaisons spéciales, qui étaient auparavant pourvus de façon temporaire, l'ont été de façon permanente à l'issue de concours nationaux. Dans le secteur des Problèmes douaniers intéressant les transports le processus de recrutement visant à pourvoir le poste P-4 vacant est quasiment achevé. Un candidat est sur le point d'être choisi.

6. Les réunions d'une demi-journée attribuées au Comité et à ses organes subsidiaires depuis la dernière session ont été au nombre de 373 ¹.

III. Objectifs généraux poursuivis par le Comité des transports intérieurs

7. Afin de mieux comprendre la portée des travaux du Comité des transports intérieurs, les objectifs généraux poursuivis à l'occasion de l'exécution du programme de travail sont présentés ci-après. Par cet exercice, le Comité entend : i) promouvoir l'harmonisation et l'amélioration des règlements, normes et recommandations techniques et opérationnels dans les différents domaines des transports intérieurs de la région de la CEE; ii) faciliter les transports internationaux par route, rail et voie navigable, notamment par la simplification et l'harmonisation des procédures et de la documentation administrative au passage de frontières; iii) encourager l'aménagement coordonné des infrastructures des transports routiers, ferroviaires et fluviaux ainsi que celles du transport combiné; iv) appuyer la mise en oeuvre de transports durables en favorisant la réduction de l'impact négatif des transports sur l'environnement et l'utilisation de modes de transport viables du point de vue de l'environnement; v) mettre en oeuvre des méthodes et des définitions appropriées pour la collecte, le traitement et l'harmonisation des statistiques des transports à des fins de comparabilité et de cohérence; vi) contribuer à l'élaboration, l'administration et la révision des accords, conventions et autres instruments internationaux juridiquement contraignants dans les différents domaines des transports intérieurs; vii) suivre la mise en oeuvre progressive de ces instruments juridiques internationaux dans les différents pays; viii) promouvoir une coopération sous-régionale dans le but de favoriser cette mise en oeuvre; et ix) conseiller et aider les pays membres de la CEE, en particulier ceux qui doivent faire face à d'importantes transformations économiques, grâce à des ateliers, des formations et d'autres moyens appropriés portant sur des questions de transport intéressant particulièrement les systèmes et les infrastructures de transport en développement.

¹Calculé sur la base du document ECE/TRANS/129.

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2000-2004

ACTIVITÉ 02.1 : TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports

Priorité : 1

Exposé succinct : Examen des tendances générales de l'évolution des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports, y compris le développement des transports dans la région méditerranéenne et échange d'informations sur ces questions.

Travail à faire : Le Comité et le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) envisageront et entreprendront les activités ci-dessous :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Étude des aspects économiques des transports et examen annuel de l'évolution des transports compte tenu : i) du processus d'intégration en cours dans la région de la CEE; ii) des processus de réforme en cours dans les pays en transition, en suivant l'évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, de promouvoir et de propager les exemples positifs pour le développement des transports.

Résultats escomptés : Rapport annuel sur l'évolution des transports.

Priorité : 2

- b) Examen périodique des faits nouveaux importants intervenus dans la politique des transports intérieurs des pays membres de la CEE, afin de rendre plus transparente l'évolution à moyen terme et à long terme des transports. Le Groupe de travail (WP.5) examinera toutes les décisions, d'ordre général ou particulier, récemment prises dans les pays membres, qui devraient avoir des incidences sur l'organisation des transports.

Résultats escomptés : Rapports sur les faits nouveaux dans les transports intérieurs des pays membres (tous les cinq ans); rapport sur la concurrence dans le secteur des transports (2000).

Priorité : 2

- c) Examen des grandes lignes européennes de trafic en vue d'assurer la desserte des régions périphériques.

Résultats escomptés : Rapport sur l'évolution des transports dans les zones de transport paneuropéennes (2000).

Priorité : 1

- d) Examen de l'extension des couloirs de transport paneuropéens en dehors de l'UE et des pays associés à l'UE.

Résultats escomptés : Rapport définissant et évaluant les projets importants dans les couloirs de transport paneuropéens Nos 2, 3, 5 et 9 b) (2000);

rapport sur les progrès dans la réalisation des couloirs de transport paneuropéens (2000); rapport sur le projet TINA (évaluation des besoins en infrastructures de transport) (2000); rapport sur les problèmes rencontrés dans l'application, entre autres, des principes d'une économie de marché au secteur des transports intérieurs (2000). Priorité : 1

- e) Étude de la relation réciproque entre les accords en vigueur (AGR, AGC, AGTC et son Protocole, **AGN**) et les projets en cours (TEM, TER) de la CEE/ONU et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, y compris les liaisons entre l'Europe et l'Asie, afin : Priorité : 1

d'indiquer les grands itinéraires internationaux dont il faut envisager la réfection et la modernisation, en définissant des priorités et un calendrier compte tenu des segments des réseaux affectés par des goulets d'étranglement et des liaisons manquantes;

d'évaluer le coût de ce plan d'infrastructure et de faire des suggestions pour son financement.

Résultats escomptés : Rapport annuel sur un système européen cohérent d'infrastructures de transport international, rapport sur les liaisons de transport Europe-Asie (2000), rapport sur les goulets d'étranglement sur le réseau de chemin de fer transeuropéen (TER) (2000).

- f) Collecte de données sur les investissements dans les infrastructures de transport et étude des incidences des progrès de la répartition modale sur ces infrastructures, en tenant particulièrement compte des coûts externes, afin de faire ressortir l'interaction entre infrastructure et développement modal. Priorité : 1
- g) Transport 2000 en Europe centrale et orientale. Examen de questions spécifiques liées à la situation des transports en Europe centrale et orientale, afin d'améliorer les transports dans les pays en transition.

Résultats escomptés : Rapport annuel sur la mise au point d'un système de banque de données dans les pays en transition. Priorité : 3

- h) Activités d'assistance aux pays en transition relatives à l'adaptation institutionnelle de l'administration publique et des entreprises de transport à l'économie de marché, y compris également grâce au soutien du Fonds d'affectation spéciale CEE/ONU pour l'assistance aux pays en transition (TFACT) ¹.

Résultats escomptés : Rapport annuel sur l'assistance aux pays en transition; rapport sur la progression accomplie vers une économie de marché dans le secteur des transports des pays en transition (2000). Priorité : 1

¹Une liste détaillée de sujets est reproduite dans le document TRANS/1999/11.

- i) Renforcement de la coopération avec les centres méditerranéens d'études et de formation en matière de transport, dont les résultats seront soumis au Comité pour que tous les pays de la CEE puissent bénéficier des activités menées à bien, y compris l'organisation d'ateliers.

Résultats escomptés : Rapport annuel sur les activités des centres d'études et de formation. Priorité : 2

- j) Promotion des accords internationaux en matière de transport en vue de permettre aux pays méditerranéens, en particulier, d'y adhérer. Priorité : 3

- k) Information sur les études concernant l'établissement d'une liaison permanente entre l'Europe et l'Afrique par le détroit de Gibraltar.

Résultats escomptés : Rapport annuel sur l'état d'avancement de l'analyse de la liaison permanente Europe/Afrique par le détroit de Gibraltar. Priorité : 3

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- l) Examiner l'incidence des mesures réglementaires dans le secteur des transports en vue de déterminer la nécessité d'une infrastructure de transport et d'étudier des aspects particuliers dans les nouveaux États indépendants (NEI).

Résultats escomptés : Rapport sur les mesures réglementaires dans les transports des NEI (2000). Priorité : 1

- m) Comme suite à la Conférence sur les transports et l'environnement : conception et réalisation de programmes visant à créer des réseaux attrayants, en prenant en compte des éléments tels que l'intermodalité, l'interopérabilité et l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement ².

ACTIVITÉ 02.2 : TRANSPORT ROUTIER

02.2.1 Infrastructure routière [Priorité : 1]

- I. Application et amendement de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

Exposé succinct : Pour adapter le réseau routier européen aux besoins futurs et pour l'étendre aux pays d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE,

²En plus de l'élément ci-dessus, le Groupe de travail souhaite être associé aux activités relatives aux transports et à l'environnement, notamment en ce qui concerne la mise au point de méthodes pour la création de bases de données, la mise en oeuvre de programmes scientifiques, l'assistance aux pays en transition, la formulation de directives sur l'environnement, les coûts externes et l'analyse des questions liées à la protection des zones sensibles (voir aussi les éléments I c), d), g), h); III e); IV c), f) du Programme commun d'action (ECE/RCTE/CONF./3/FINAL)).

le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) prendra les mesures nécessaires en vue de faire appliquer l'Accord et de modifier s'il y a lieu ses dispositions concernant, en particulier, la structure du réseau et sa numérotation (annexe I), les normes techniques applicables (annexe II) et l'information et la sécurité des usagers, compte tenu de l'évolution des flux de trafic.

Travail à faire :

- a) Examen du réseau de routes E et des conditions auxquelles il devrait répondre, et adoption des amendements nécessaires aux annexes I, [et] II **et III** de l'Accord. (Projet permanent).

Résultats escomptés d'ici l'an [2000] 2001 : Examen et adoption, selon qu'il convient, des amendements aux annexes I, [et] II **et III** de l'AGR. Priorité : 1

- b) Examen de l'AGR compte tenu des nouveaux flux de trafic est-ouest en vue d'introduire dans le réseau de routes E les grandes liaisons routières internationales des États d'Europe orientale, d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE. (Projet permanent).

Résultats escomptés d'ici l'an [2000] 2001 : Adoption d'amendements aux annexes I et II à l'AGR, y compris la création de nouvelles routes E en Asie centrale et dans le Caucase. Priorité : 1

- c) Examen de l'AGR [à la lumière d'autres instruments juridiques connexes de la CEE/ONU, suivi de la Conférence régionale des Nations Unies sur les transports et l'environnement et des activités connexes entreprises par d'autres] en tenant compte des autres **organismes** apparentés de la CEE/ONU et des autres organisations en vue de renforcer les dispositions et les règles de l'AGR qui ont des incidences sur la sécurité routière, la protection de l'environnement et les économies d'énergie. (Projet permanent).

Résultats escomptés d'ici l'an [2000] 2001 : Examen des **dispositions de l'annexe II** de l'AGR [du point de vue des conditions de sécurité requises par d'autres organes (par exemple le WP.1)] **ayant trait à la sécurité y compris la sécurité dans les tunnels**; élaboration de stratégies pour le suivi de la Conférence régionale **dans la mesure où cela concerne l'AGR**. Priorité : 1

- d) Réalisation d'un inventaire des paramètres des infrastructures existantes du réseau de routes E afin de permettre une comparaison avec les prescriptions et recommandations énoncées dans l'AGR et analyse de cet inventaire en liaison avec le Recensement de la circulation automobile sur les grandes routes de trafic international en Europe afin de rationaliser la collecte des données (Recensement sur les routes E). (Tous les cinq ans; le prochain aura lieu en 2000).

Résultats escomptés d'ici l'an [2000] 2001 : Achever l'application géographique de l'Inventaire de 1994 et l'intégrer avec le Recensement des routes E qui doit être publié tous les cinq ans sous le titre : "Recensement de la circulation routière et Inventaire combinés des normes et paramètres

des grandes artères de trafic international en Europe (Recensement et Inventaire des routes E)" (2000-2002). Priorité : 2

II. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)

Exposé succinct : Pour contribuer à la construction du réseau TEM dans le cadre d'une infrastructure routière internationale intégrée, le Groupe de travail des transports routiers poursuivra sa coopération étroite avec le TEM.

Travail à faire :

- a) Évaluation des progrès **en cours et escomptés** [accomplis] dans la réalisation du **réseau** [projet] TEM et examen des possibilités de contribuer à son extension (par exemple, transport combiné, financement).

Résultats escomptés d'ici l'an [2000] 2001 : **Directives** [Meilleure appréciation des progrès accomplis par les pays TEM dans] pour le développement [de l'infrastructure] **du projet** TEM. Priorité : 2

- b) Examen de l'application éventuelle des résultats obtenus par le projet TEM à la mise en oeuvre de l'AGR compte tenu des résultats de la Conférence d'Helsinki.

Résultats escomptés d'ici l'an [2000] 2001 : Information sur la situation des normes du réseau TEM, de manière à permettre une mise en oeuvre efficace de l'AGR [(2001)]. Priorité : 2

02.2.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations [Priorité : 1]

Exposé succinct : Pour simplifier et harmoniser les prescriptions concernant le transport international par route et la facilitation de ces opérations, le Groupe de travail des transports routiers élaborera et mettra à jour, si besoin est, les instruments internationaux appropriés et étudiera certains aspects du transport international de voyageurs et de marchandises par route, concernant en particulier la facilitation du transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale ainsi que la simplification et l'harmonisation des procédures administratives et de la documentation.

Travail à faire :

- a) Mise en oeuvre et amendements de l'AETR. (Projet permanent).

Résultats escomptés d'ici [1999-2000] 2001 : Adoption d'un ensemble d'amendements à l'AETR[; I] **afin de prévoir l'inscription** dans l'AETR de l'acceptation du nouveau tachygraphe **numérique** [UE]. Priorité : 1

- b) **Élaboration d'une nouvelle version révisée** [de nouvelles dispositions ou d'un nouvel instrument juridique sur la facilitation du transport routier compte tenu, si besoin est,] de la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers **internationaux** (R.E.4).

Résultats escomptés d'ici [1999-2000] 2001 : **Consensus sur la** [forme du nouvel instrument proposé par l'IRU et la Roumanie; Réunion du Groupe de travail spécial sur la révision de la R.E.4 (1999-2001)] **nouvelle version de la R.E.4 (2000-2001)**. Priorité : 1

- c) Examen des difficultés, des possibilités et des faits nouveaux en matière de facilitation du franchissement des frontières et examen des possibilités de prendre des mesures efficaces, autres que juridiques, concernant le passage des frontières et les aménagements aux frontières dans le transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale.

Résultats escomptés d'ici [1999-2000] 2001 : **Élaboration, en collaboration avec le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) d'une nouvelle annexe à la Convention sur l'harmonisation des contrôles concernant la facilitation du passage des frontières** [Consensus sur les priorités du suivi dans ce domaine compte tenu des résultats de la Réunion commune sur les problèmes de franchissement des frontières (SC.1/WP.30)]. Priorité : 1

- d) Révision de la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR) afin qu'elle soit plus largement acceptée par les gouvernements. [(1998)]

Résultats escomptés d'ici [1999-2000] 2001 : Décision sur l'approche à adopter pour la révision de la CVR ou identification des obstacles à la réforme. Priorité : 2

- e) Examen de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) en vue de l'incorporation de l'échange de données informatisé (EDI), dans les procédures CMR. [(1998)]

Résultats escomptés d'ici [1999-2000] 2001 : **Élaboration, en collaboration avec Unidroit, d'un protocole à la CMR incorporant l'EDI** : [Consensus sur la manière de modifier la CMR pour permettre le traitement informatique (par exemple, révision, protocole, amendement), sur la base des contributions et recommandations du Groupe de travail juridique du CEFAC et des contacts établis avec Unidroit et d'autres parties, selon qu'il convient]. Priorité : 1

- f) Examen d'autres instruments juridiques en vigueur concernant le transport routier (par exemple les conventions relatives au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux), en vue de vérifier s'ils sont toujours applicables.

Résultats escomptés d'ici [1999-2000] 2001 : Évaluation des conventions et stratégies **fiscales** restées inappliquées, pour raviver l'intérêt et stimuler l'adhésion à celles-ci [(1999-2001)]. Priorité : 3

- g) Examen des questions liées au **système international** [à la facilitation du transport routier international en ce qui concerne les accords interbureaux relatifs à la carte internationale] d'assurance automobile (carte verte).

Résultats escomptés d'ici [1999-2000] 2001 : **Encourager et faciliter l'adhésion au système de la carte verte** [Information actualisée sur la situation des accords interbureaux].

Priorité : 2

- h) **Promotion de l'harmonisation** des mesures fiscales, en vue d'encourager la rationalisation de leur structure et d'éviter qu'il y ait discrimination fiscale dans le transport routier international.

Résultats escomptés d'ici [1999-2000] 2001 : **Mise au point de propositions sur l'harmonisation des mesures fiscales dans le transport routier international.** [Examen de la Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers à usage privé en circulation internationale (1956); de la Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux de marchandises (1956); de la Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux de voyageurs (1956), et décision quant à leur mise à jour].

Priorité : 1

- i) **Promotion de l'harmonisation** des restrictions à la circulation routière (par exemple début de l'interdiction de circuler en fin de semaine, types de véhicules, etc.) par l'examen de mesures et de pratiques nationales [pour éviter tout traitement discriminatoire dans le transport routier].

Résultats escomptés d'ici [1999-2000] 2001 : **Étude des mesures et pratiques nationales et examen d'activités complémentaires sur la base de cette étude** [élaboration de stratégies en vue d'éviter tout traitement discriminatoire dans le transport routier].

Priorité : 2

ACTIVITÉ 02.3 : SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Priorité : 1

Exposé succinct : Conscient de la portée mondiale de ses travaux, le Groupe de travail de la sécurité de la circulation (WP.1) examinera des questions et adoptera des mesures visant à améliorer la sécurité de la circulation routière. À cette fin, il examinera notamment l'application des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières et les Accords européens les complétant et élaborera des propositions pour la mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2). **Il s'efforcera aussi de favoriser l'application de ces travaux au niveau mondial.**

Travail à faire : Le Groupe de travail de la sécurité de la circulation poursuivra les activités suivantes :

- a) Application de mesures pour suivre et encourager la mise en oeuvre des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières et des Accords européens les complétant, et élaboration

de propositions d'amendement à ces instruments juridiques en vue de rendre plus sévères les normes applicables à la sécurité routière.

(Projet permanent)

Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an [2000] 2001 :

- Examen **et adoption, le cas échéant**, de plusieurs propositions d'amendement aux instruments ci-dessus concernant, en particulier, la sécurité des cyclistes et des cyclomotoristes, les permis de conduire internationaux, les définitions des cyclomoteurs[,] **et des motocycles [et des quadricycles], l'emplacement des panneaux de circulation, la sécurité dans les tunnels, la signalisation des chantiers routiers, le dépassement**, etc.;
 - Établissement d'un mécanisme d'information en retour à l'aide d'un questionnaire qui sera distribué aux États parties aux instruments juridiques ci-dessus;
 - Étude de la possibilité de contribuer aux activités envisagées dans le Programme commun d'action adopté à la Conférence régionale sur les transports et l'environnement de 1997;
- b) Élaboration de nouvelles recommandations à incorporer dans les Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2) et mise à jour des résolutions existantes (en coopération avec d'autres organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs) afin de rendre plus sévères les normes applicables à la sécurité routière. (Projet permanent)

Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an [2000] 2001 :

- Élaboration et incorporation à la R.E.1 de nouvelles recommandations concernant les piétons;
 - Incorporation à la R.E.1 et à la R.E.2 de recommandations concernant les ralentisseurs **et leur signalisation** ainsi que la signalisation à l'intention des cyclistes circulant à contresens et les conditions de son utilisation;
 - **Examen, mise au point et incorporation dans la R.E.1 et la R.E.2 de recommandations concernant l'assistance aux victimes d'accidents de la route, la sécurité dans les tunnels et la signalisation des travaux;**
 - Présentation au Comité des transports intérieurs de textes révisés des Résolutions d'ensemble R.E.1 et R.E.2 en vue de leur adoption.
- c) Échange d'informations sur les programmes nationaux de sécurité routière, compte tenu en particulier des moyens de financement des activités relatives à la sécurité routière, et sur les règlements et les prescriptions de sécurité routière en vigueur dans les pays membres, et diffusion de ces informations afin de faire profiter les gouvernements de la pratique et de l'expérience acquises en la matière. (Projet permanent)

Priorité : 3

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2001 : Mise à jour régulière de la série de tableaux correspondant aux prescriptions nationales en vigueur sur la sécurité routière, aux instruments juridiques nationaux et aux méthodes nationales de formation et de suivi pour les permis de conduire des catégories A et B.

- d) Aide aux pays en transition pour l'instauration de pratiques et de procédures modernes et rationnelles en matière de sécurité de la circulation et organisation à cette fin d'ateliers ou de séminaires sur la sécurité routière. (Projet permanent) Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2000 : Participation à l'organisation d'un atelier **sur l'assistance aux victimes de la route** [les problèmes prioritaires de sécurité routière concernant les pays en transition, par exemple] dans le cadre de la troisième Semaine de la sécurité routière (**éventuellement en Hongrie, en mai 2000**). [Pays d'accueil à préciser]

- e) Examen de thèmes d'actualité choisis se rapportant à la sécurité routière, sous la forme d'une discussion approfondie fondée sur des études d'experts et prise des mesures de suivi appropriées pour trouver des solutions concertées aux problèmes les plus pressants dans le domaine de la sécurité de la circulation. (Projet permanent) Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2000 : Définition d'au moins un thème d'actualité en vue d'une discussion approfondie.

- f) [Révision de l'Accord de 1975 sur les exigences minimales pour la délivrance et la validité des permis de conduire (APC). (À entreprendre par un groupe spécial informel d'experts doté d'un mandat renouvelable de deux ans.) Priorité : 1]

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2001 : Examen, avec l'aide d'un groupe d'experts restreint, **de la possibilité d'établir un nouvel instrument juridique relatif aux permis de conduire fondé sur la Directive 91/439/CEE de l'Union européenne** [Propositions visant à instaurer en Europe un régime juridique commun pour la délivrance des permis de conduire.] Priorité : 1

- g) Préparation de la troisième Semaine de la sécurité routière en vue de promouvoir un renforcement du partenariat entre les administrations publiques, les organisations du secteur privé et les usagers de la route, pour réduire les accidents de la circulation impliquant des usagers de la route vulnérables. [(2000)] Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2000 :

- Organisation, en mai 2000, de la Semaine de la sécurité routière dans la région de la CEE, conformément au Programme adopté par le WP.1;
- Évaluation de la Semaine de la sécurité routière et adoption de mesures éventuelles de suivi.

- h) Examen de différentes possibilités de conduite des travaux relatifs à une Stratégie à long terme des Nations Unies pour la sécurité routière en vue d'établir au sein de l'ONU un programme d'action concerté à cet égard. **Examen des modalités de coopération avec le Partenariat mondial pour la sécurité routière (Banque mondiale) [(2000)]** **Priorité : 2**

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2000 : [Élaboration en commun avec toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales faisant ou non partie de l'ONU intéressées d'une **décision** concertée sur une stratégie à long terme visant à améliorer la sécurité routière dans la région de la CEE.

ACTIVITÉ 02.4 : **[CONSTRUCTION DES VÉHICULES] ÉLABORATION ET HARMONISATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX VÉHICULES**

02.4.1 Règlements relatifs à la construction des véhicules **Priorité : 1**

Exposé succinct : Le [Groupe de travail de la construction des véhicules] **Forum mondial sur l'harmonisation des règlements concernant les véhicules** (WP.29) élaborera des règlements et des recommandations applicables [aux équipements et aux pièces des véhicules à moteur] aux **véhicules** à moteur, à **leurs** équipements et aux pièces de rechange **et harmonisera** et actualisera ceux qui sont en vigueur, notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à protéger l'environnement.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire :

a) Dans le cadre de l'"Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés et utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions (Accord de 1958) **et de "l'Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues"** (Accord de 1998), le [Groupe de travail] **Forum mondial** élaborera, **harmonisera** les règlements [nouveaux] et actualisera les règlements [en vigueur de la CEE] afin d'améliorer le comportement des véhicules en ce qui concerne :

- i) Les dispositions générales de sécurité et **antivol**.
- ii) La pollution et l'énergie.
- iii) Le freinage et le roulement.
- iv) L'éclairage et la signalisation lumineuse.
- v) Le bruit.
- vi) La sécurité passive.

Priorité : 1

Résultats escomptés pour la fin de l'an [2000] 2001 :

1. **Dans le cadre de l'Accord de 1958 :** Adoption de deux nouveaux règlements de la CEE; [et] **Adoption** de 50 amendements à des règlements existants de la CEE.

2. **Dans le cadre de l'Accord de 1998 :** **Élaboration d'un plan d'action visant à inclure et à harmoniser les Règlements dans le Recueil des règlements techniques admissibles; Elaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux (rtm); Mise au point de deux règlements techniques mondiaux (rtm)harmonisés ou nouveaux dans le Registre mondial.**

[b) Harmonisation des règlements de la CEE avec les directives correspondantes de la CE concernant la construction des véhicules afin d'uniformiser les prescriptions.

Résultats escomptés pour la fin de l'an 2000 : Adoption de dix amendements à des règlements de la CEE afin d'en assurer l'harmonisation avec des directives mises à jour de la CE.]

[c] **b) Élaboration de recommandations concernant la construction des véhicules (Résolution d'ensemble R.E.3) en vue de fixer des orientations en ce qui concerne les prescriptions non visées dans les règlements.** Priorité : 1

Résultats escomptés pour la fin de l'an [2000] 2001 : Adoption [d'une nouvelle recommandation et] d'un amendement à une Recommandation existante.

[ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

Examen de toute proposition d'élaboration d'un accord mondial visant à harmoniser, à l'échelle de la planète, les prescriptions relatives à la construction des véhicules et des moteurs. (1999) Priorité : 1

Résultats escomptés pour la fin de 2000 : Entrée en vigueur de l'Accord et début des procédures liées au Recueil des règlements techniques admissibles.]

02.4.2 Règles concernant les contrôles techniques périodiques des véhicules : Priorité [1] 2

Exposé succinct : Après son entrée en vigueur, le [Groupe de travail de la construction de véhicules] **Forum mondial sur l'harmonisation des règlements concernant les véhicules** (WP.29) élaborera un règlement sur les contrôles techniques périodiques des véhicules à roues du point de vue de l'environnement et de la sécurité et pour la reconnaissance réciproque des résultats de ces contrôles.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire :

Dans le cadre de l'"Accord concernant l'adoption de prescriptions uniformes pour les contrôles techniques périodiques des véhicules à roues et

la reconnaissance réciproque de ces contrôles" (après son entrée en vigueur), le [Groupe de travail] **Forum mondial** mettra au point un Règlement de la CEE sur les contrôles de véhicules :

- i) en ce qui concerne l'environnement
- ii) en ce qui concerne la sécurité.

Priorité : [1] 2

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an [2000] 2001 : [Entrée en vigueur de l'Accord et adoption du premier Règlement à annexer à l'Accord.] **Examen du ou des nouveaux règlements à annexer à l'Accord.**

ACTIVITÉ 02.5 : TRANSPORT FERROVIAIRE

02.5.1 Infrastructure ferroviaire

Priorité : 1

I. *Examen de la situation concernant la mise en oeuvre et les modifications éventuelles de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC).*

Exposé succinct : Étude des possibilités d'amélioration du transport ferroviaire international.

Travail à faire : Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen de l'AGC en vue éventuellement : d'appliquer et, dans toute la mesure possible, d'améliorer les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur; de tenir compte des nouveaux courants de trafic Est-Ouest; de rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et de sécurité; de tenir compte des Conventions de la CEE sur l'environnement.

Résultats escomptés : Rapport sur la modification du réseau de l'AGC; rapport sur la mise en place d'un réseau ferroviaire européen classique et à grande vitesse. (2000)

Priorité : 1

- b) Examen de l'incidence des techniques de transport intermodal, notamment en ce qui concerne les investissements, et de l'harmonisation du matériel roulant et de la vitesse, afin de faciliter l'intégration de ces techniques dans le système ferroviaire et d'assurer ainsi une interopérabilité générale.

Résultats escomptés : Rapport sur les investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant dans les pays membres. (2000) Priorité : 1

- c) Révision périodique de la liste des gares de triage d'importance internationale afin d'en réduire le nombre.

Résultats escomptés : Rapport actualisé sur l'emplacement des grandes gares de triage du réseau ferroviaire européen. (2000)

Priorité : 2

- d) En tant que suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement, élaboration et application de programmes pour constituer un réseau de fret ferroviaire européen efficace en améliorant et en encourageant :
- la modernisation et l'extension de l'infrastructure ferroviaire et de transport combiné;
 - l'interopérabilité et la coordination entre les systèmes ferroviaires;
 - la modernisation et l'emploi plus répandu de matériel roulant respectueux de l'environnement;
 - la logistique et les services;
 - la création de compagnies internationales de fret ferroviaire.

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- e) Enquête périodique concernant le trafic de voyageurs et de marchandises sur les divers tronçons du réseau AGC, afin de faciliter la planification des transports; la deuxième enquête est effectuée sur la base des données de l'année 1995.

Résultats escomptés : Rapport sur le trafic ferroviaire total sur le réseau de l'AGC en 1995. (2000) Priorité : 2

- f) **Examen des questions relatives à la sécurité dans les tunnels ferroviaires.**

Résultats escomptés : Rapport sur la situation actuelle et les perspectives d'élaboration de nouvelles normes. (2000) Priorité : 2

II. Projet spécial : Chemin de fer transeuropéen (TER)

Exposé succinct : Dans le contexte de la CEE/ONU, les pays du TER ont créé un cadre administratif et financier approprié dans le but de mettre en place un réseau ferroviaire au sein d'un système ferroviaire européen intégré.

Travail à faire :

- a) Étude des faits nouveaux concernant particulièrement le projet afin d'encourager le trafic ferroviaire international. (Projet permanent).

Résultats escomptés : Rapport de situation annuel sur les activités menées dans le cadre du projet TER. Priorité : 1

- b) Examen des possibilités de financement du TER afin de promouvoir la construction de grandes lignes ferroviaires

internationales et la modernisation des lignes existantes.
(Projet permanent)

Priorité : 3

- c) Examen de l'application éventuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet à d'autres activités CEE/ONU ayant trait à l'infrastructure ferroviaire, notamment la mise en oeuvre de l'AGC et de l'AGTC, afin de tirer parti des expériences mutuelles. (Projet permanent)

Priorité : 2

III. *Coopération interrégionale*

Exposé succinct : Coopération avec d'autres commissions régionales et organes internationaux participant au développement des liaisons interrégionales.

Travail à faire : Le Groupe de travail principal sera tenu informé des échanges de renseignements entre les secrétariats des commissions régionales et d'autres organes internationaux afin de bénéficier de l'expérience acquise dans d'autres régions du monde.

(Projet permanent)

Priorité : 3

02.5.2 Harmonisation des prescriptions applicables au transport international par chemin de fer, y compris à la sécurité ferroviaire et à la facilitation de son exploitation

Priorité : 1

Exposé succinct :

- a) Simplification et harmonisation des formalités administratives, notamment des documents et des formalités au passage des frontières.
- b) Harmonisation et normalisation des prescriptions applicables à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, y compris leur informatisation.
- c) Élaboration de propositions et préparation d'études visant à renforcer et à unifier le transport ferroviaire pour améliorer sa position sur le marché des transports internationaux.
- d) Analyse des problèmes relatifs à l'harmonisation et à l'amélioration de la sécurité ferroviaire.
- e) Examen des perspectives d'adoption de dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, en vue d'instaurer un régime juridique normalisé (harmonisation du SMGS/SMPS et du CIM/CIV).

Travail à faire : Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examiner les difficultés particulières rencontrées au passage des frontières dans le trafic voyageurs et le trafic marchandises afin d'accélérer les opérations de passage des frontières et d'élaborer un programme pour résoudre les problèmes communs à plusieurs itinéraires.

Résultats escomptés : Rapport sur les contacts bilatéraux et multilatéraux entre les gouvernements et les compagnies ferroviaires pour améliorer le passage des frontières dans le transport ferroviaire international. (2000)

Priorité : 1

- b) Envisager la suite à donner à la mise en oeuvre des recommandations et, le cas échéant, élaborer des textes nouveaux ou modifier les textes en vigueur, notamment pour faciliter le passage des frontières afin d'améliorer le trafic ferroviaire international.

Priorité : 1

- c) Examiner les prescriptions relatives à l'exploitation et à la réglementation du transport ferroviaire, la réduction des délais d'acheminement et l'amélioration de la précision des mouvements dans le transport international de marchandises, les innovations introduites dans l'exploitation des chemins de fer, l'intégration des services de différentes administrations ferroviaires.

Priorité : 2

- d) Étudier les possibilités d'harmoniser l'application et les dates de l'heure d'été afin d'améliorer la qualité du transport ferroviaire.

Résultats escomptés : Rapport sur l'application de l'heure d'été. (2000)

Priorité : 1

- e) Analyse des politiques des pouvoirs publics en matière de sécurité ferroviaire, afin de contribuer à améliorer la sécurité des transports internationaux.

Résultats escomptés : Rapport sur la technique d'évaluation des risques dans le transport ferroviaire. (2000)

Priorité : 1

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- f) Analyser les divers éléments de productivité dans le transport ferroviaire et les possibilités d'accroître la productivité des chemins de fer, en particulier pour le transport international.

Résultats escomptés : Rapport **biennal** sur le développement de la productivité du transport ferroviaire dans les pays membres. (2000)

Priorité : 2

- g) Examen, sur la base des rapports des organisations internationales concernées, des progrès accomplis en matière d'harmonisation des dispositions juridiques régissant le contrat de transport

de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, afin d'étudier s'il est possible d'assurer la compatibilité des dispositions concernées.

Résultats escomptés : Rapport des organisations internationales concernées sur les progrès faits vers l'élimination des difficultés dues à l'existence de régimes juridiques différents dans le domaine du transport ferroviaire international. (2000)

Priorité : 3

ACTIVITÉ 02.6 : TRANSPORT PAR VOIE NAVIGABLE

02.6.1 Infrastructure des voies navigables

Priorité : 1

Exposé succinct : Création d'un réseau cohérent de voies navigables en Europe.

Travail à faire : Le Groupe de travail des transports par voie navigable **exécutera les tâches suivantes** :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Révision [tous les cinq ans] **de** l'inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E ("Livre bleu") afin de permettre aux gouvernements de suivre les progrès de la mise en oeuvre de l'AGN.

Résultats escomptés : [Collecte de données auprès des gouvernements en vue d'] établir **tous les cinq ans** une version révisée du Livre bleu. Priorité : 1

- b) Examen, conjointement avec l'Union européenne, la CEMT et les institutions financières internationales intéressées, de mesures destinées à aider les pays d'Europe centrale et orientale dans l'exécution de projets portant sur le développement du réseau de voies navigables E, afin de permettre aux pays intéressés de surmonter les problèmes financiers soulevés.

Résultats escomptés : Présentation aux organismes internationaux intéressés de la liste des projets les plus importants relatifs à l'achèvement des liaisons manquantes et à l'élimination des goulets d'étranglement dans le réseau de voies navigables E sur le territoire des pays d'Europe centrale et orientale. (2003) Priorité : 3

- c)[d)] Préparation et diffusion des cartes des voies de navigation intérieure européennes afin de fournir aux gouvernements des données à jour concernant l'infrastructure des voies navigables en Europe.

Résultats escomptés : Publication **tous les cinq ans** de la mise à jour de la carte [de 1994] des voies navigables européennes. Priorité : 2

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- d)[c)] Établissement d'un inventaire [et examen des possibilités de suppression] des goulets d'étranglement et [d'achèvement] des liaisons manquantes dans le réseau de voies navigables E, qui sont un obstacle

aux transports internationaux par voie navigable, afin d'appeler l'attention des gouvernements et des organismes internationaux intéressés [et de les inciter à concentrer leurs efforts] sur les projets les plus importants **d'intérêt international**. [(2000)] **(2003)**

Résultats escomptés : Établissement de plans et de projets des États membres relatifs à l'achèvement des liaisons manquantes et à l'élimination des goulets d'étranglement dans le réseau de voies navigables E. Priorité : 2

02.6.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par voie navigable, y compris la sécurité de ce mode de transport, et facilitation de ces opérations Priorité : 1

Exposé succinct :

- a) Échange de vues sur certains aspects des techniques nouvelles et évoluées de navigation intérieure, leur importance économique et les applications auxquelles elles se prêtent, normalisation des documents de bord et examen des dispositions juridiques pertinentes en vue de leur harmonisation afin de faciliter et de promouvoir le transport international par voie navigable en Europe.
- b) Unification des prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure de manière à assurer un niveau de sécurité élevé sur l'ensemble du réseau européen de voies navigables et la reconnaissance réciproque, sur cette base, des certificats de bateau.
- c) Harmonisation des prescriptions de sécurité applicables à la navigation intérieure en Europe en vue d'assurer des normes de sécurité homogènes et internationalement acceptables sur la totalité du réseau européen de voies navigables.

Travail à faire : Le Groupe de travail, s'appuyant le cas échéant sur le savoir-faire du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure, poursuivra ses travaux sur les points suivants :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Adoption de méthodes de navigation modernes et harmonisation des prescriptions à cet égard (portant notamment sur les conteneurs, le transroulage, la navigation côtière/fluvio-maritime, le poussage, etc.) afin de préserver la compétitivité du transport par voie navigable vis-à-vis d'autres modes de transport.

Résultats escomptés : Examen de la nécessité d'étendre l'actuelle classification des voies navigables européennes en vue d'une normalisation des bateaux et des voies de navigation intérieure pour la navigation fluvio-maritime. **(2003)** Priorité : 2

- b) Échange de renseignements sur les mesures propres à promouvoir le transport par voie navigable par des moyens économiques, par exemple

incitations ou mesures fiscales, et prise en compte des coûts externes des divers modes de transport, afin de mieux tirer parti des avantages économiques et environnementaux de ce mode de transport.

Résultats escomptés : [Collecte et diffusion de données concernant les mesures prises par les gouvernements pour encourager] **Préparation d'un projet de résolution du Comité des transports intérieurs sur la promotion de la navigation intérieure. (2002)** Priorité : [3] 1

- c) Établissement et diffusion d'une étude de la situation et des tendances de la navigation intérieure, afin de fournir aux gouvernements des informations et des données actualisées concernant le mode de transport par voie navigable.

Résultats escomptés : **Élaboration tous les deux ans** [par la quarante-quatrième session du SC.3] d'un résumé sur les faits nouveaux récemment intervenus dans le domaine de la navigation intérieure sur le territoire des pays membres. Priorité : 2

- d) Application et mise à jour des Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure (annexe de la Résolution No 17 révisée) afin d'assurer une sécurité élevée de la navigation.

Résultats escomptés : Élaboration, avec l'aide d'un groupe informel spécial d'experts et d'un groupe de volontaires, et adoption d'une première série d'amendements à adopter en ce qui concerne l'annexe de la résolution No 17 révisée. **(2002)** Priorité : 1

- e) Application et mise à jour du Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) et des dispositions relatives à la signalisation des voies navigables (SIGNI), afin d'assurer un niveau de sécurité élevé dans le trafic international.

Résultats escomptés : [Adoption] **Examen d'une deuxième série d'amendements** [au] à un CEVNI révisé. Priorité : 1

- f) Élaboration de prescriptions concernant la prévention de la pollution par les bateaux, afin de protéger l'environnement contre les nuisances, telles que pollution, bruit et vibrations, causées par la navigation.

Résultats escomptés : Amendement de l'annexe de la résolution No 17 révisée, [et du CEVNI] pour y inclure des dispositions relatives **aux moyens techniques de** [à] la prévention de la pollution par les bateaux. Priorité : 1

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- g) **Suivi des faits nouveaux en ce qui concerne une éventuelle adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à la Convention CLNI de 1988, en vue de déterminer si cette adhésion pourrait ouvrir la voie à l'instauration en Europe d'un régime unique en ce qui concerne**

la responsabilité des propriétaires de bateaux de navigation intérieure.

[Examen de la possibilité de mettre en place un régime juridique commun pour limiter la responsabilité des propriétaires de bateaux de navigation intérieure sur un plan européen, afin de faciliter le transport international par voie navigable. (1999)] **2004**

Priorité : [2] 3

- h) Suivi des travaux [du Comité préparatoire] **de la conférence diplomatique** [établi] **organisée** conjointement par la CCNR, la Commission du Danube et la CEE-ONU, en vue de l'[élaboration] **adoption** de la Convention relative au contrat de transport de marchandises en navigation intérieure (CMNI), afin d'assurer la participation de la CEE à [l'élaboration] **la finalisation et l'adoption** [de ce projet] de la Convention et de lui donner [au futur instrument] une dimension paneuropéenne. [(1999)] **(2000)** Priorité : [2] 1
- i) Étude de la possibilité de donner un statut plus élevé aux résolutions Nos 17 révisées (Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure), 24 (Code européen des voies de navigation intérieure) et 31 (Recommandations sur les permis de conducteurs de bateau) et notamment d'en faire éventuellement des instruments contraignants, afin de permettre entre autres choses la reconnaissance réciproque par les Parties contractantes des certificats de bateau et des certificats de capacité des membres d'équipage délivrés sur cette base. (2003)

Résultats escomptés : Présentation [de la première série] d'amendements à l'annexe de la résolution No 17 révisée, et au CEVNI de telle façon qu'ils puissent faire partie d'un instrument juridique contraignant. Priorité : 2

- j) Élaboration de prescriptions relatives aux ancres, afin d'assurer un niveau de sécurité de la navigation qui soit généralement acceptable. [(2000)] **(2001)**

Résultats escomptés : Adoption d'amendements à l'annexe de la résolution No 17 révisée, relative aux prescriptions applicables aux ancres des bateaux à passagers et des convois poussés. Priorité : 2

- k) Examen des recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables au matériel de navigation électronique de bord et à son installation à bord des bateaux, notamment aux installations radar et aux indicateurs du taux de giration afin d'assurer leur interchangeabilité ainsi qu'un niveau de sécurité qui soit généralement acceptable. [(1999)] **(2000)** Priorité : 2

- [l) Unification des procédures et des règles applicables à la visite des bateaux de navigation intérieure, afin d'assurer une conception commune de l'application des prescriptions techniques relatives aux bateaux de navigation intérieure. (1999) Priorité : 1]

- 1) [m)] **Élaboration d'une recommandation relative à un système uniforme de guidage du trafic sur les voies navigables européennes, afin d'améliorer la sécurité et la fluidité du trafic. [(2000)] (2001)** **Priorité : 2**
- [n) **Établissement d'un ensemble uniforme de règles applicables aux activités de navigation de plaisance dans certains secteurs particuliers, aux fins de la sécurité de la navigation et d'une croissance soutenue des activités touristiques sur les voies navigables. (1999)** **Priorité : 2]**
- [o) **Élaboration de dispositions relatives à l'équipement obligatoire en installations de radiotéléphonie des bateaux effectuant des opérations de transport international, aux fins de la sécurité de la navigation et de la fluidité du trafic. (1999)** **Priorité : 2]**
- m) [p)] **Étude des prescriptions concernant l'équipage minimum obligatoire, les heures de travail et les heures de repos des équipages sur les bateaux de navigation intérieure, afin d'assurer la sécurité de la navigation. [(2000)] (2002)** **Priorité : 2**
- n) **Étude des questions relatives à l'utilisation sur les voies navigables E de cartes de navigation électroniques et à une unification éventuelle des normes relatives à celles-ci. (2004)** **Priorité : 2**

ACTIVITÉ 02.7 : TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses par route, chemin de fer, voie de navigation intérieure et transport combiné

Priorité : 1

Exposé succinct : Examen des règlements et questions techniques concernant le transport international des marchandises dangereuses dans la région. Élaboration de nouveaux accords internationaux et harmonisation des accords en vigueur dans ce domaine afin d'améliorer la sécurité tout en facilitant les échanges, en collaboration avec le Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses du Conseil économique et social.

Travail à faire :

1. Par le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15)

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen des propositions d'amendement ayant trait expressément à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et portant sur des questions administratives et techniques concernant sa mise en oeuvre et l'application à l'échelle nationale et internationale de ses annexes, afin d'assurer la mise à jour nécessaire de la législation et la mise en place d'un système uniforme, harmonisé et cohérent pour réglementer

le transport national et international des marchandises dangereuses par route dans toute l'Europe. (Projet permanent) (WP.15)

Résultats escomptés

Adoption d'une série de projets d'amendement aux annexes A et B de l'ADR avant la fin de 2001 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2003 et avant la fin de 2003 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Publication des éditions d'ensemble révisées de l'ADR en 2002 et 2004.

Priorité : 1

- b) Examen des propositions d'amendement ayant trait expressément aux Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure et portant sur des questions administratives et techniques concernant leur application, afin d'assurer la mise à jour nécessaire desdites prescriptions et la mise en place d'un système uniforme, harmonisé et cohérent pour réglementer le transport national et international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure dans toute l'Europe. (Projet permanent) (WP.15/AC.2)

Résultats escomptés

Adoption d'amendements aux dispositions européennes en 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004.

Priorité : 2

- c) Harmonisation des prescriptions de l'ADR, de l'ADN et du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) en se fondant sur les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses, et examen des propositions d'amendement aux prescriptions communes de l'ADR, du RID et de l'ADN afin d'harmoniser les règlements applicables aux différents modes de transport intérieur dans toute l'Europe, conformément aux dispositions recommandées par l'ONU en vue d'une application mondiale à tous les modes de transport, de manière à faciliter le transport multimodal et le commerce international dans des conditions de sécurité adaptées à chaque mode de transport. (Projet permanent) (WP.15/AC.1)

Résultats escomptés

Adoption de projets d'amendement à l'ADR, au RID et à l'ADN avant la fin de 2001 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2003 et avant la fin de 2003 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Priorité : 1

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- d) Restructuration de l'ADR, du RID et de l'ADN afin de faciliter la mise en oeuvre de leurs prescriptions pour toutes les parties qui doivent les appliquer et améliorer ainsi la sécurité; rationalisation et facilitation de leurs mises à jour futures par une actualisation

régulière du Règlement type annexé aux Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses afin d'éviter les doubles emplois en rationalisant les méthodes de travail. [(1998/1999)] (WP.15, WP.15/AC.1 et WP.15/AC.2)

Résultats escomptés

Adoption de l'ADR et du RID restructurés en 2000 pour une entrée en vigueur le 1er juillet 2001. Publication de l'ADR restructuré en 2001.

Adoption de l'ADN restructuré en 2001. Priorité : 1

2. Par [le Groupe de travail spécial chargé d'élaborer un projet d'ADN et par] une conférence diplomatique chargée d'examiner et d'adopter le projet d'ADN

ACTIVITÉS D'UNE DURÉE LIMITÉE

- [a) Élaboration d'un projet d'ADN pour permettre aux gouvernements des pays de la CEE de devenir Parties contractantes à l'instrument international conçu pour garantir des normes de sécurité élevées dans le transport des marchandises dangereuses par voie navigable et faciliter le commerce international. (1999)]

Examen [et adoption de l'ADN (2000)] du projet d'Accord ADN établi par le Groupe de travail spécial chargé d'élaborer un projet d'accord ADN.

Résultats escomptés : Adoption de l'Accord ADN en 2000. Priorité : 1

3. Par le Comité des transports intérieurs

Suivi de la mise en oeuvre de la Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport des marchandises dangereuses par route, rail et bateau de navigation intérieure (CRTD). (Projet permanent)

Résultats escomptés : [À compléter par le Comité des transports intérieurs] Priorité : 1 *

ACTIVITÉ 02.8 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LES TRANSPORTS

Conférence régionale sur les transports et l'environnement Priorité : 1

Exposé succinct : Activités d'appui au suivi de la Conférence.

*Selon la proposition du Bureau du Comité des transports intérieurs.

Travail à faire :

- a) Appui à la mise en oeuvre des éléments spécifiques du Programme d'action commun adopté par la Conférence pour lequel la CEE est l'organisme responsable. (1998-2002) Priorité : 1
- b) Participation au contrôle permanent de la mise en oeuvre par les gouvernements et les organisations internationales des autres éléments du Programme d'action commun, dont ils ont assumé la responsabilité. (1998-2002) Priorité : 1
- c) Appui à la préparation de Réunions communes du Bureau du Comité des transports intérieurs et du Comité des politiques de l'environnement et, au besoin, d'autres réunions connexes. Priorité : 1

ACTIVITÉ 02.9 : TRANSPORT COMBINÉ

Promotion du transport combiné et du transport multimodal Priorité : 1

Exposé succinct : Examen de certains aspects juridiques, administratifs, documentaires, techniques, économiques et environnementaux du transport combiné et du transport multimodal, en vue de la mise au point de mesures susceptibles de promouvoir le transport combiné et le transport multimodal, ainsi que l'utilisation maximale du matériel, de l'infrastructure et des terminaux servant à ce transport.

Travail à faire : Le Groupe de travail du transport combiné mènera les activités suivantes :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen et mise à jour de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) en vue :
- D'étendre le réseau de l'AGTC à tous les pays membres de la CEE intéressés, compte tenu des travaux déjà accomplis par la CESAP et l'OSJD;
 - De tenir compte des faits nouveaux concernant les marchés de transport (exigences et conditions), y compris les nouveaux courants de trafic Est-Ouest;
 - D'appliquer, et si possible d'améliorer, les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur;
 - De rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et de sécurité. Priorité : 1

Résultats escomptés en 2001 :

Adoption d'un réseau AGTC étendu à tous les pays d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE.

Inclusion dans l'AGTC de nouvelles lignes de transport combiné Est-Ouest.

Analyses des normes et des paramètres opérationnels existants à publier par le secrétariat de la CEE dans un Livre jaune actualisé.

- a) *bis* Surveillance de l'efficacité des divers modes de transport intervenant dans les opérations de transport combiné.

Priorité : 1 *

Résultats escomptés en 2001 :

Examen, lors des sessions du Groupe de travail, de l'efficacité des divers modes de transport intervenant dans le transport combiné et coopération avec d'autres organes subsidiaires compétents du Comité des transports intérieurs.

- b) Analyse des prescriptions en matière de transbordement et de manutention, des systèmes de marquage, de codage et d'identification pour les véhicules et les unités de chargement en transport combiné, y compris les progrès récents dans le domaine du traitement électronique de l'information, en vue d'améliorer la circulation des données entre les divers transporteurs et de favoriser l'intégration des systèmes de production et de distribution (logistique) utilisant les techniques du transport combiné.

Priorité : 2

Résultats escomptés en 2001 :

Étude et analyse des systèmes de données normalisés pour les opérations de transport combiné, en vue éventuellement d'élaborer des recommandations internationales sur cette question.

- c) Surveillance des poids et des dimensions des unités de chargement utilisées en transport combiné, conformément à la résolution No 241 adoptée par le Comité des transports intérieurs le 5 février 1993. Cette activité comprend notamment l'examen des possibilités de normalisation des unités de chargement et le respect de la réglementation en matière de sécurité.

Priorité : 1

Résultats escomptés en 2001 :

Examen des questions formulées sur la base **d'un seul rapport annuel** qui sera établi par le secrétariat de la CEE sur les faits nouveaux dans ce domaine.

- d) Étude des mesures techniques et logistiques propres à optimiser les procédures de transbordement et les terminaux en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité des opérations de manutention des unités de chargement.

Priorité : 2

*Selon la proposition du Bureau du Comité des transports intérieurs.

Résultats escomptés en 2001 :

Rapport à établir sur la base des informations fournies par les gouvernements des pays membres de la CEE et les organisations internationales.

- e) Analyse des aspects économiques et environnementaux du transport combiné, y compris les mesures administratives et les activités de l'industrie des transports, en vue de promouvoir le développement durable de ce secteur. Priorité : 1

Résultats escomptés en 2001 :

Suivi de la Conférence régionale de 1997 sur les transports et l'environnement (Vienne, 12-14 novembre 1997), sur la base du Programme commun d'action adopté à la Conférence; ce suivi sera défini en fonction des décisions prises par la Réunion commune sur les transports et l'environnement (JMTE/1998/4) et des consultations intersecrétariats [qui se tiendront avant la fin de 1998].

- f) Surveillance par le secrétariat, pour le compte du Groupe de travail, des domaines suivants, que le Groupe examinera uniquement en cas de demande expresse :
- Harmonisation de la terminologie du transport combiné, afin de contribuer à l'élaboration d'un glossaire international unifié des termes utilisés dans ce domaine;
 - Techniques et opérations de transport combiné (y compris les techniques de transport par voie navigable et de navigation côtière) en vue de la préparation d'un recueil international des mesures requises pour assurer la sécurité de la manutention et du stockage temporaire des marchandises dangereuses;
 - Procédures nationales d'homologation des conteneurs et des caisses mobiles dans le cadre des conventions applicables, telles que la Convention CSC, en vue de renforcer leur harmonisation;
 - Nouveaux services et nouvelles techniques de transport combiné et de transport multimodal, y compris les interfaces mer/voies navigables et mer/terre et l'utilisation des véhicules bimodaux rail/route, afin d'être en mesure d'analyser les possibilités du transport combiné. Priorité : 2

Résultats escomptés en l'an 2000 :

Publication du glossaire international du transport combiné en collaboration avec la CEMT et la Commission européenne.

[Deux rapports annuels à établir par le secrétariat de la CEE sur la sécurité de la manutention et du stockage temporaire des marchandises en transport combiné, les procédures d'homologation nationales en application de la Convention CSC et les nouveaux services et les nouvelles techniques du transport combiné].

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- a) Analyse des possibilités de conciliation et d'harmonisation des régimes de responsabilité [civile] appliqués aux opérations de transport combiné.

Priorité : 1

Résultats escomptés en l'an 2000 :

Élaboration d'une analyse sur la conciliation et l'harmonisation des régimes de responsabilité [civile] actuels **et établissement des grandes lignes d'une convention éventuelle dans ce domaine.**

- b) Analyse des effets qu'entraîne pour l'organisation du transport combiné en Europe le développement du transport combiné sur les liaisons ferroviaires interrégionales entre l'Europe et l'Asie. Cette activité comprend la tenue d'une réunion interrégionale en vue de l'harmonisation des travaux juridiques et administratifs effectués par les organisations internationales intéressées en Europe et en Asie (par exemple, CESAP, CNUCED, CE, OSJD).

Priorité : 2

Résultats escomptés en l'an 2000 :

D'après les travaux menés à bien par la CESAP, étude de la faisabilité d'une réunion intergouvernementale, organisée conjointement avec la CESAP, en Asie centrale ou dans le Caucase pour convenir de mesures communes visant à faciliter les services de transport combiné empruntant les liaisons interrégionales.

ACTIVITÉ 02.10 : PROBLÈMES DOUANIERS INTÉRESSANT LES TRANSPORTS

Harmonisation et simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur

Priorité : 1

Exposé succinct :

- a) Élaboration d'instruments internationaux, examen de la mise en oeuvre des instruments existants et modifications à y apporter le cas échéant;
- b) Simplification des formalités, des documents et des procédures administratives.

Travail à faire : Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports poursuivra les activités ci-après :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Étude de mesures spécifiques, juridiques et autres pour lutter contre la fraude fiscale résultant de la simplification des procédures douanières et autres formalités de passage des frontières, comme le régime TIR, y compris l'examen périodique de l'application de la résolution No 220 (prévention de l'usage abusif par les trafiquants de stupéfiants des régimes douaniers de transit des marchandises). Mise en place de

mécanismes et de procédures administratives pour l'échange régulier d'informations avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales pour lutter contre cette fraude. Priorité : 2

Résultats escomptés en 2001 :

Préparation d'instruments et de mesures adéquats pour améliorer la coopération internationale entre les Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 et les organisations nationales et internationales concernées, en vue d'empêcher la fraude.

Activités en faveur de l'application de la Recommandation adoptée par le Comité de gestion de la Convention TIR le 20 octobre 1995 au sujet d'un système de contrôle international informatisé des carnets TIR.

Échange, entre les autorités douanières des Parties contractantes aux conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, de renseignements sur les abus, afin de définir les mesures visant à y mettre fin.

- b) Étude de l'extension éventuelle d'autres conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières à d'autres régions, notamment sous l'angle juridique et administratif. Priorité : 3

Résultats escomptés en 2001 :

Préparation d'ateliers régionaux et/ou nationaux, éventuellement en coopération avec la CESAP et la CESAO, sur l'application des conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières en Asie et au Moyen-Orient.

- c) Examen périodique des conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières afin d'assurer leur compatibilité avec d'autres traités internationaux ou sous-régionaux pour s'assurer qu'elles répondent aux exigences des transports modernes et à celles des contrôles aux frontières. Priorité : 2

Résultats escomptés en 2001 :

Analyse de l'application des conventions ci-après de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières : Convention TIR de 1975, Conventions douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1954) et des véhicules routiers commerciaux (1956), Convention douanière relative aux pièces de rechange utilisées pour la réparation des wagons EUROP et Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés en transport international dans le cadre d'un pool.

- d) Étude de la facilitation des formalités concernant les pools de conteneurs dans le transport international, et activités de suivi dans le cadre de la Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés en transport international dans le cadre d'un pool. Priorité : 2

Résultats escomptés en 2001 :

Préparation et négociation de deux accords types sur les conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool, pour la gouverne de l'industrie des transports et des Parties contractantes en matière d'application des dispositions de la "Convention sur les pools de conteneurs" dans le transport ferroviaire international et le transport maritime international.

- e) Analyse des difficultés concernant les formalités au passage des frontières en vue de définir des procédures administratives propres à les éliminer. L'analyse portera sur les contrôles sanitaires, phytosanitaires, vétérinaires et de qualité, l'application des normes, les contrôles de sécurité publique, etc., et notamment promotion de la mise en oeuvre et extension du champ d'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 (Convention sur l'harmonisation des contrôles).

Priorité : 1

Résultats escomptés en 2001 :

Étude des possibilités de préparer et de négocier une nouvelle annexe à la "Convention sur l'harmonisation des contrôles" concernant le transport routier, comprenant éventuellement un certificat international de pesage pour les camions, en étroite coopération avec le Groupe de travail des transports routiers.

Étude de mesures concrètes de facilitation des procédures de passage des frontières par le transport ferroviaire, en coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer.

- f) Étude des questions douanières afin de simplifier les formalités et les documents douaniers dans le domaine des transports, en recourant principalement à l'échange de données informatisé, notamment les messages EDIFACT/ONU.

Priorité : 2

Résultats escomptés en 2001 :

Analyse des incidences sur le régime TIR du nouveau système douanier de transit qui sera appliqué dans les pays appliquant le régime de transit commun (Communauté européenne, AELE et pays du groupe de Visegrad) et coordination des travaux sur cette question avec les organes compétents de la Communauté européenne.

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- a) Révision de la Convention TIR de 1975 en vue de stabiliser la procédure de transit douanier TIR.

Priorité : 1

Résultats escomptés en l'an 2000 :

Achèvement de la phase II de la procédure de révision TIR et engagement des travaux de la phase III axée sur la révision du carnet TIR et des dispositions

relatives à un système douanier d'administration et de contrôle fondé si possible sur l'échange de données informatisé.

- b) Étude destinée à faciliter le transit ferroviaire sur la base des lettres de voiture internationales CIM et SMGS, y compris l'élaboration d'un nouveau régime douanier permettant d'utiliser les lettres de voiture CIM et SMGS comme documents douaniers. Priorité : 2

Résultats escomptés en l'an 2000 et en 2001 :

Étude des aspects juridiques et administratifs de l'utilisation des lettres de voiture CIM et SMGS comme documents douaniers (2000).

Préparation d'un projet de convention douanière de transit couvrant le transport ferroviaire international dans tous les États membres de la COTIF et du SMGS (2001).

ACTIVITÉ 02.11 : TRANSPORT DE DENRÉES PÉRISSEBLES

Harmonisation des règlements et des normes concernant le transport international de denrées périssables et facilitation de son fonctionnement

Priorité : 2

Exposé succinct :

Examen de l'harmonisation et de la facilitation du transport international de denrées périssables régies par l'Accord ATP ainsi que la mise à jour de cet accord pour suivre le progrès technique, en tenant compte des normes de sécurité et de qualité.

Travail à faire :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen des propositions d'amendement concernant l'ATP pour assurer sa nécessaire mise à jour. Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2001 :

Entrée en vigueur des révisions des Annexes 2 et 3 de l'ATP.

- b) Échange d'informations sur l'application de l'ATP en vertu de l'article 6. Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2001 :

Publier un document annuel relatif aux informations échangées entre les Parties contractantes sur l'application de l'ATP.

- c) Suivi de la résolution No 243 sur "L'amélioration de la circulation des engins ATP pour le transport des denrées relevant de l'ATP" en vue d'une meilleure facilitation. Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2001 :

Finaliser une annexe à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières;

Examiner, tous les ans, les difficultés rencontrées lors des franchissements de frontières par le transport de denrées périssables.

- d) Examen des définitions et des normes (de l'annexe 1) applicables au transport des denrées périssables à la suite du Protocole de Montréal (nouveaux matériaux réfrigérants et isolants), et des contraintes environnementales. Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2001 :

Contribuer à favoriser les véhicules et les carburants moins polluants comme cela est recommandé par le Programme commun d'action adopté par la Conférence régionale sur les transports et l'environnement (Vienne, 12-14 novembre 1997).

- e) Examen des méthodes mises au point par la Sous-Commission des stations d'essai de l'IIF. Priorité : 3

Résultats escomptés d'ici la fin de 2001 :

Prendre en compte le travail fait par l'IIF concernant le transport des denrées périssables.

- f) **Élaboration d'un manuel ATP** **Priorité : 1**

Résultats escomptés d'ici la fin de 2001 :

Avoir une version finale du manuel, prête à être publiée.

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- [f)] g) Élaborer une procédure pour la révision de l'ATP afin d'accélérer l'entrée en vigueur des textes adoptés par le Groupe de travail (2001). Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici la fin de l'an 2000 :

L'entrée en vigueur de la révision de l'article 18 de l'ATP.

- [g)] h) Révision générale des Annexes de l'ATP afin de mettre à jour les textes (2003). Priorité : 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2001 :

Finaliser le premier projet des principales modifications aux Annexes.

- [h)] i) Examen des propositions sur les conditions de transport des fruits et légumes frais (2004). Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2001 :

Finir l'examen de la faisabilité de l'introduction de règles pour le transport de fruits et légumes frais, dans l'ATP.

- [i)] j) Examen de propositions d'amendements concernant les méthodes d'essai et les procédures d'agrément pour les véhicules à compartiments et températures multiples, afin de tenir compte de l'évolution technique (2001). Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2001 :

L'entrée en vigueur d'un nouvel amendement à l'ATP concernant les véhicules à compartiments et températures multiples.

- [j)] k) Processus d'intégration en Europe en liaison avec l'ATP (2001). Priorité : [2] 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2001 :

Coopérer avec la Commission des Communautés européennes en vue d'harmoniser la réglementation européenne avec l'ATP.

- [k)] l) Étude de l'homologation des caisses vendues en kit (2001). Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2001 :

L'entrée en vigueur d'un nouvel amendement à l'ATP sur l'homologation des caisses vendues en kit.

- [l)] m) Amélioration de la collecte des statistiques sur le transport des denrées périssables (2001). Priorité : 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2001 :

Collecte des données et amélioration du Questionnaire pilote, en coopération avec le WP.6.

ACTIVITÉ 02.12 : STATISTIQUES ET INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

02.12.1 Méthodes de rassemblement et définition des statistiques sur le transport intérieur et les accidents de la circulation

Priorité : 2

Exposé succinct : Mise au point de méthodes appropriées et d'une terminologie en vue de l'[et] harmonisation des statistiques ainsi que de la détermination d'indicateurs de transports durables. [y compris de la terminologie utilisée] Il s'agit notamment de méthodes pour la collecte et la compilation de statistiques sur les transports routiers, ferroviaires, par voie navigable, par conduites et le transport combiné, ainsi que sur les accidents de la circulation, en collaboration et en coordination avec d'autres organes de la CEE, des organisations internationales compétentes, [dont la CEMT et

Eurostat/CE, et des organisations non gouvernementales], afin d'encourager la production de statistiques complètes, actualisées et fiables, pour la planification et l'analyse de[s] transports **durables**.

Travail à faire : Le Groupe de travail des statistiques des transports poursuivra les activités suivantes :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Étude de problèmes posés par la méthode de collecte de statistiques sur les transports intérieurs nationaux et internationaux, y compris les transports routiers, ferroviaires, par voie navigable, par conduites et le transport combiné, les transports publics urbains et les statistiques sur les accidents de la route. Solutions ciblées visant à améliorer la collecte de statistiques sur ces secteurs et autres secteurs critiques, **en tant qu'indicateurs de transports durables**, notamment mais non exclusivement pour les rubriques suivantes :

Statistiques sur l'impact des transports sur l'environnement;
Statistiques sur le transport urbain et régional de voyageurs;
[Statistiques sur le matériel de transport pour denrées périssables;]
Statistiques sur le transport des marchandises dangereuses;
Indices des prix et des quantités pour les services de transport.

Résultats escomptés : Une décision concrète concernant chacun des secteurs critiques, par exemple l'insertion de chapitres supplémentaires au questionnaire commun pour les statistiques des transports (transports urbains, environnement, denrées périssables) (1999); l'évaluation de l'applicabilité de la Directive de l'UE pour la collecte de données sur les marchandises dangereuses à l'intention des États non membres de l'UE (2000); une décision concrète sur les indices des prix et des quantités (par exemple, établissement d'un manuel, préparation d'une session de travail) (2001) [(1999-2002)], **et l'organisation de groupes de travail informels sur des thèmes particuliers, selon qu'il conviendra (2000-2002).** **Priorité : 1**

- b) **En qualité de principal organe de la CEE s'intéressant aux indicateurs de transports durables, jouer progressivement un rôle de premier plan dans les** [entreprendre des] activités de suivi relatives à la Conférence régionale sur les transports et l'environnement (RCTE, novembre 1997, Vienne) [comme suit :] **en mettant en oeuvre les chapitres du Programme commun d'action qui ont trait à la surveillance et à la mesure des incidences des transports sur l'environnement ainsi qu'à la communication d'informations à ce sujet, notamment, mais non exclusivement, les activités ci-après :**

- i) Conformément à la Déclaration de Vienne (ECE/RCTE/CONF./2/FINAL), réduire l'incidence négative des transports et de la circulation sur l'environnement et la santé de l'homme en encourageant la collecte, l'harmonisation, l'analyse et l'échange de données sur les aspects environnementaux et sanitaires du transport;

- ii) Conformément au Programme commun d'action (ECE/RCTE/CONF./3 /FINAL), au niveau international, élaborer une base théorique et des méthodes communes pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur les activités de transport et leurs incidences sur l'environnement et la santé; formuler une proposition pour l'échange et la publication de données et de résultats d'analyse dans ce domaine, régulièrement et à l'échelon paneuropéen et, au niveau national, la collecte et l'évaluation de données concernant la pollution, le bruit et la consommation d'énergie, fondées sur les méthodes internationales; et mettre au point des scénarios d'émissions et de consommation d'énergie.

Résultats escomptés : Poursuivre les travaux en vue de l'intégration de variables environnementales dans le questionnaire commun pour les statistiques des transports, ainsi que des deux publications annuelles sur les transports; jouer un rôle actif dans le suivi de la Conférence de Vienne (2000-2002); réunir des groupes de travail informels sur les statistiques des transports et de l'environnement ainsi que les statistiques des transports urbains (2000). Organiser un atelier sur l'extension du projet TERM aux pays de la CEE en transition (2000). Priorité : 1 [choix de un à cinq programmes, politiques, projets, mesures, travaux de recherche de nature à permettre au Groupe de travail de contribuer au suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement dans le domaine des statistiques; élaboration de une à cinq stratégies en vue de leur mise en oeuvre (1999-2000).]

- [c) Étude de problèmes posés par la méthode de collecte de statistiques sur les transports intérieurs internationaux et nationaux, y compris les transports routiers, ferroviaires, par voie navigable, par conduites et le transport combiné, les transports publics, des statistiques sur les accidents et certains aspects du trafic portuaire; examen des travaux de collecte de données sur les documents et procédures pour la facilitation du commerce international ayant un rapport avec les statistiques des transports, y compris l'échange de données informatisé en coopération avec d'autres organes de la CEE, la CEMT et la CE.

Résultats escomptés : Choisir un à trois nouveaux secteurs critiques des statistiques sur les transports en vue de nouvelles activités et réaliser un échange efficace de vues et d'informations sur les possibilités d'y apporter une solution (1999-2003).]

- c) [d)] Coordination entre les gouvernements de pays membres, d'autres organes de la CEE et des organisations internationales et organisations non gouvernementales compétentes pour harmoniser la terminologie utilisée dans les statistiques des transports routiers, ferroviaires, par voie navigable, par conduites, du transport combiné et des accidents de la circulation routière, y compris, mais non exclusivement, dans le contexte des travaux entrepris par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (ECE-CEMT-CE/Eurostat). (Deux à trois réunions annuelles)

Résultats escomptés : Effectuer la transmission électronique du questionnaire commun sur les statistiques des transports (2000)[(1999)]; établir des

questionnaires supplémentaires conformément aux décisions du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (IWG.Trans) et du Groupe WP.6 [(1999)]; préparation de [cinq] réunions de l'IWG.Trans; publication de la troisième édition du glossaire des statistiques des transports [(1999-2001)].

Priorité : 2

- d) [e)] [Étude de méthodes] **Élaboration de modalités communes** pour faciliter et améliorer la collecte d'**informations sur les courants de circulation routière et les paramètres infrastructureux** [en statistiques sur les transports] grâce à des recensements et à des enquêtes, comme les méthodes de comptage automatique, y compris, mais non exclusivement, dans le contexte du Recensement de la circulation routière associé à l'Inventaire des normes et paramètres des grandes routes de trafic international en Europe (Recensement et Inventaire des routes E) (effectués et publiés par la CEE tous les cinq ans) (prochaine édition en 2002).

Résultats escomptés : **Achèvement des phases I, II et III du projet sur l'automatisation et les applications géographiques du recensement des routes E, notamment : (Phase I) la version sur papier du rapport statistique et des cartes du recensement de 1995 des routes E (1999); (Phase II) la publication électronique sur CD-ROM de la base de données SIG du recensement de 1995 des routes E (2000); et (Phase III) l'application Internet du recensement de 1995 (2000). Élaboration de l'application SIG du Recensement de l'an 2000 associé à l'Inventaire et publication sur papier, CD-ROM et Internet (2000-2002), [Mise au point de méthodes communes pour collecter des statistiques sur les courants de circulation routière ainsi que sur les paramètres infrastructureux du réseau AGR], y compris l'élaboration de Recommandations destinées aux gouvernements pour le Recensement associé à l'Inventaire dans le cadre de la Réunion spéciale sur le recensement de la circulation routière (2000-2002).**

Priorité : 1

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- e) [f)] Surveillance de l'évolution dans le domaine de la base de données et des systèmes d'information sur les transports, y compris les systèmes d'informations géographiques (SIG) en vue de faciliter la mise à jour, l'analyse et l'**application** [a représentation] géographique des données sur les transports, au sein de la CEE et en coopération avec la CEMT et CE/Eurostat, afin d'harmoniser les données sur les transports au plan international et d'éviter les chevauchements avec d'autres organisations.

Résultats escomptés : **Élaboration à la CEE d'un système de base de données sur les transports. Examen des différentes possibilités et des progrès réalisés (Acces/Excel, Internet/WWW, etc.); observation des essais effectués par la CEMT et Eurostat pour déterminer la praticabilité d'une base de données reliée au questionnaire commun (2000-2001) [(1999-2000)].**

Priorité : 3

- f) [g)] **Élaboration de projets pour aider les pays en transition à réunir, organiser et automatiser les statistiques sur les transports, notamment par l'organisation d'ateliers et de séminaires de formation, en tirant parti des connaissances spécialisées**

des gouvernements des pays membres et des organisations compétentes.
[(Projet permanent)]

Résultats escomptés : Suivi de l'Atelier sur les SIG dans les transports (2000); organisation d'un atelier sur l'extension de TERM (mécanismes de communication d'informations sur les transports et l'environnement de l'Agence européenne pour l'environnement) aux pays de la CEE en transition (2000).
[Offre concrète d'un atelier ou d'un séminaire sur les statistiques des transports à l'intention des pays en transition (SIG dans les transports, 1999); (Indices des prix et des quantités dans les services de transport, 2000)]. **Priorité : 2**

g) [h] Examen de la Classification des marchandises pour les statistiques des transports en Europe (CSTE), en ce qui concerne le Système harmonisé, de la Classification type pour le commerce international, révision 3 (CTCI), la Nomenclature de statistiques de transport et révision (NST/R) et sa version révisée et d'autres nomenclatures pertinentes en coopération avec la Conférence des statisticiens européens, d'autres organes de la CEE et la CE.

Résultats escomptés : Échange de vues utile et mise à jour des informations sur les travaux menés dans ce secteur par Eurostat au sujet de l'harmonisation de la NST/R (2002). **Priorité : 1**

02.12.2 Publication de statistiques dans le domaine des transports **Priorité : 3**

Exposé succinct : [Élaboration et mise à jour d'un système complet de bases de données y compris un appui méthodologique pour r]Rassembler et compiler des statistiques sur les transports intérieurs, les accidents de la circulation et les courants de circulation routière[, utilisées pour les publications sur les statistiques des transports éditées] **publiées** par la CEE.
[,afin d'entretenir et d'améliorer la qualité et la présentation de ces publications, et de faciliter la transmission, la manipulation et le stockage électroniques des données ainsi que l'échange de données avec d'autres organisations internationales.]

Travail à faire : Le Groupe de travail des statistiques des transports poursuivra les activités suivantes :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Construire et entretenir une base de données pour collecter des statistiques annuelles sur les transports intérieurs, notamment sur le transport combiné et les accidents de la circulation émanant des gouvernements des pays membres de la CEE afin de les publier dans les deux recueils suivants :
 - i) Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord;
 - ii) Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord.

Résultats escomptés : Publication [de l'édition] du Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe [pour 1998 (1999)] et des Statistiques des accidents de la circulation routière [pour 1998 (1998)]; distribution des questionnaires et réception des données provenant des gouvernements de pays membres concernant le Bulletin annuel et les Statistiques des accidents, sur papier [(1998)], disquette [(1998-1999) et] ou sous forme électronique [(1999-2000)]. **Priorité : 1**

- b) **Publication, tous les cinq ans, sur papier, sous forme électronique et sur l'Internet, des résultats du Recensement de la circulation routière et de l'Inventaire des routes E entrepris par les pays membres conformément aux recommandations de la Réunion spéciale sur le recensement de la circulation routière, comme :** [Appui méthodologique et début d'automatisation et d'application géographiques à l'aide de SIG pour la collecte des statistiques sur la densité de la circulation routière, la répartition, la longueur et l'utilisation des routes ainsi que des normes et des paramètres d'infrastructure du réseau de grandes routes internationales en Europe, conformément à l'AGR, dont les résultats sont compilés tous les cinq ans et publiés par la CEE comme :]
- Recensement de la circulation routière associé à l'Inventaire des normes et paramètres des grandes routes de trafic international en Europe (Recensement et Inventaire des routes E).

Résultats escomptés : Version définitive des applications électroniques et Internet des résultats du Recensement de 1995 [Distribution des résultats du Recensement de 1995] et élaboration [de la résolution destinée aux gouvernements pour le] **du** Recensement et **de** l'Inventaire combinés de l'an 2000 **des routes E (2000-2002)** [(1998-1999)]; mise au point **définitive** d'un CD-ROM des résultats du Recensement et[/ou] d'un accès électronique aux données de recensement par l'Internet **(2000-2002)** [(1998-1999)]. **Priorité : 1**

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- c) Appui méthodologique à l'analyse et à l'évaluation continue de ces trois publications statistiques en vue de continuer d'améliorer la qualité et la présentation des publications et d'y incorporer une terminologie harmonisée grâce aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports. Élaborer des stratégies visant à améliorer l'utilité et la présentation des publications [(1999-2000)].

Résultats escomptés : Obtenir l'avis des gouvernements et des autres utilisateurs quant à l'utilité et la présentation des publications et mettre au point des stratégies pour améliorer l'une et l'autre **(2000-2001)** [(1999-2000)]. **Priorité : 3**
